SYLVAIN AUFFRET STÉPHANE QUÉRÉ

LE LIVRE NOIR DU TRAFIC D'ANIMAUX



SYLVAIN AUFFRET

STÉPHANE QUÉRÉ

LAPEAU DE L'SURS

Représentant une part considérable du trafic mondial, le commerce illégal d'animaux est cependant méconnu en France.

Dissimulé au milieu du commerce légal, il est un véritable business dont l'organisation n'est pas sans rappeler celle du trafic de drogue (du particulier allant se fournir dans un pays exotique pour sa consommation personnelle au grossiste utilisant des faux papiers, corrompant des agents publics, des éleveurs).

Des poissons d'appartement aux nouveaux animaux de compagnie en passant par le braconnage d'animaux sauvages, les auteurs nous font découvrir les arcanes de ce commerce, les risques de disparition de certaines espèces traquées pour d'illusoires bienfaits médicaux (poudre de corne de rhinocéros, bile d'ours...) ou pour assouvir la passion des collectionneurs.

Les auteurs montrent le rôle des mafias, notamment chinoise et japonaise, dans ce commerce illicite, ainsi que l'implication de filières parfois communes aux trafics d'humains et de stupéfiants.

Une enquête sans précédent qui donne la parole aux douaniers, policiers, éleveurs, et autres professionnels du monde animal.

Stéphane Quéré est diplômé de l'Institut de criminologie et chercheur à l'université de Paris II sur le thème des menaces criminelles contemporaines. Il a publié *Planète mafias* et *La 'Ndrangheta* (éditions La Manufacture de livres) et il est le coauteur du « Que Sais-Je ? » sur *Le crime organisé* avec Xavier Raufer. Sylvain Auffret est journaliste indépendant, spécialisé dans les affaires criminelles.

18,90 € ISBN : 978-2-84736-673-0

是 7515123



nouveau monde éditions www.nouveau-monde.net

LA PEAU DE L'OURS

Collection « Les enquêteurs associés »

Les enquêteurs associés: Des spécialistes de l'investigation, journalistes ou écrivains, qui privilégient le travail de terrain et revendiquent l'indépendance d'esprit, la liberté du ton et la finesse de la plume.

Leur ambition? Mener par la voie du livre les enquêtes prolongées que les médias écrits traditionnels ne peuvent assurer faute de temps ou de moyens, et qu'internet ne permet pas faute de recul.

Les ENQUÊTEURS ASSOCIÉS: Une collection dirigée par Roger Faligot et Rémi Kauffer, auteurs, ensemble ou séparément, d'une trentaine d'ouvrages d'enquête.

Chez Nouveau Monde éditions, Roger Faligot a publié *Les services secrets chinois, de Mao aux JO.* Il a également codirigé avec Jean Guisnel *L'Histoire secrète de la V* République (La Découverte). Rémi Kauffer est membre du comité éditorial du magazine *Historia*.

Du même auteur

Dans la collection «Les enquêteurs associés»:

Franck Renaud, Les diplomates – Derrière la façade des ambassades de France, 2010.

Thibault du Manoir de Juaye, Les robes noires dans la guerre économique, 2011.

Clarisse Lucas, Le lobby breton, 2011.

Richard Labévière, Vérités et mythologies du 11 septembre, 2011.

Édition: Sabine Sportouch Corrections: Catherine Garnier Maquette: Pierre Chambrin

© Nouveau Monde éditions, 2012 21, square St Charles – 75012 Paris ISBN: 978-2-84736-673-0

Dépôt légal: mai 2012

Imprimé en Bulgarie par Pulsio

Sylvain Auffret et Stéphane Quéré

LA PEAU DE L'OURS

Le livre noir du trafic d'animaux

Introduction

Automne 2007, Miljen Kreka Kljakovic vit à Omarska, près de Prijedor une ville d'un peu plus de 100 000 habitants de la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine. Chef décorateur, cet homme de 57 ans participe au tournage de Saint Georges terrassant le dragon, une grosse production serbe. Kreka Kljakovic a déjà travaillé sur les décors de nombreux films dont plusieurs réalisations à succès d'Emir Kusturica (Le Temps des Gitans, Underground, Arizona Dream). En 1992, ce technicien reconnu a même obtenu un César pour son travail dans le film du Français Jean-Pierre Jeunet Delicatessen. Mais cette fois-ci, il se retrouve dans L'Ours de Jean-Jacques Annaud...

Sur ces entrefaites, Kreka Kljakovic entend parler d'une histoire digne de sa filmographie. Il apprend qu'un ours vit dans un box de 20 mètres carrés à l'intérieur d'un bâtiment voisin du lieu du tournage. Le lieu, un hôtel fermé, abriterait le plantigrade depuis huit ans et ce dernier ne devrait son salut qu'à un habitant qui le nourrirait avec des restes.

Incroyable mais vrai! Darko Sevic – c'est le nom de cet homme – amène de temps en temps de l'eau et du pain à l'animal. Il les glisse à travers les barreaux de la porte métallique qui ferme la pièce dont l'ours n'est pas sorti depuis deux ans. La pièce n'est jamais nettoyée et l'acidité du sol due à l'urine à commencer à attaquer les pattes de la malheureuse bête, qui ne pèse plus qu'une trentaine de kilos au lieu des 90 correspondant normalement à sa stature.

Comment le plantigrade est-il arrivé dans cette cellule? En fait, il y a toujours habité, depuis ce jour où le chasseur qui venait de tuer sa mère dans le massif de Kozana sur les hauteurs de Prijedor, l'a conduit au propriétaire des lieux dont il connaissait le goût pour les animaux. C'était il y a longtemps, avant l'hôtel

Jackson et avant le 15 janvier 2000. Ce jour-là, Zeljko Raznatovic dit «Arkan» est abattu à Belgrade. Un retentissant règlement de comptes dont on parlera jusqu'aux États-Unis. Zeljko Raznatovic avait beaucoup d'ennemis. Depuis le mois de mars précédent, il était recherché par le tribunal pénal international pour la Yougoslavie, pour la bagatelle de vingt-quatre chefs d'accusation dont ceux de crime de guerre et crime contre l'humanité.

Né en 1950, fils d'un officier de renseignement, Zeljko «Arkan» Raznatovic commence sa carrière criminelle de bonne heure. Après quelques années passées dans un centre de détention pour jeunes où il a organisé son propre petit gang, il part pour l'Europe de l'Ouest en 1972 afin d'embrasser la profession de criminel. Neuf ans plus tard, le voici en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Italie et en Suède! Dans ce dernier pays, la police le soupçonne de sept attaques de banque, de vingt cambriolages, de meurtre et de complicité d'évasion. Et l'évasion, ça le connaît! Il en a réalisé quatre avant de revenir au pays en 1983. À une époque il fait d'ailleurs partie des dix personnes les plus recherchées par Interpol.

De retour à Belgrade, Arkan se lance dans les affaires. Et même s'il n'est plus jamais condamné on est en droit de penser qu'il ne fait pas que dans le légal. Le ballon rond l'intéresse aussi. En 1990, Raznatovic dirige d'une poigne de fer les Delije, un groupe de supporters de l'Étoile Rouge, le club de foot de la ville. Cette même année les Delije s'affrontent très violemment avec les supporters du Dinamo Zagreb, un club de foot croate qui jouait ce soir-là contre l'Étoile Rouge. Un avant-goût de ce qui suivra. Cette même année Arkan crée en effet la « Garde des volontaires serbes». Cette milice, surtout formée de membres des Delije, s'illustre de mi-1991 à fin 1995 par des actions sanglantes en Croatie (comme le «nettoyage» de Vukovar) et en Bosnie-Herzégovine qui vaudront à leur chef les accusations déjà citées. On surnomme ses troupes les Tigrovi, «les Tigres d'Arkan». Et pas uniquement à cause de leur férocité. Lorsqu'il parade avec ses hommes, Arkan aime à exhiber un véritable tigron, don du

Introduction

directeur haut en couleur du zoo de Belgrade. En plus de son ours, le chef de milice possède une véritable ménagerie: deux tigres et quatre loups.

Le plantigrade, dont nous connaissons déjà le destin de prisonnier, lui a été remis lors de son passage dans la région de Prijedor à l'automne 1995. Le conflit s'achevant, Arkan repart pour Belgrade où il s'est lancé dans la politique depuis 1993, ainsi que dans de nombreux trafics – cigarettes, alcool, drogues – ce qui, selon les services de renseignement, l'incitent à se rendre clandestinement en France en 1994. Il continue à œuvrer dans le milieu du foot puisqu'il crée un club qui gagnera le championnat yougoslave en 1998. De sérieux soupçons de menaces sur les joueurs des équipes adverses flottent encore aujourd'hui.

À la mort d'Arkan début 2000, c'est Milorad Ulemek dit «Legija», un ex-chef milicien des Tigres, ancien de la Légion étrangère française, qui «hérite» des installations et donc de la ménagerie. La voilà dispersée, certains animaux partant chez des particuliers au Monténégro, d'autres rejoignant les dépendances de l'hôtel *Jackson*, grande bâtisse blanche affublée de créneaux et de tours, à Prijedor. Un des tigres – nous parlons des animaux, pas des fidèles d'Arkan – trône d'ailleurs, empaillé, dans le hall de l'hôtel qui accueille à cette époque des prostituées et d'anciens miliciens de passage.

La condamnation en juillet 2000 de Legija à quarante ans de prison pour le meurtre d'Ivan Stambolic, ancien président serbe et mentor de Slobodan Milosevic, met l'ours au régime. Legija et plusieurs membres des « Bérets rouges », une unité de la Sécurité d'État qu'il dirigeait, se voient aussi impliqués dans deux autres meurtres politiques.

Revenons à Omarska, notre point de départ. Quand Miljen Kreka Kljakovic est informé de l'existence de l'ours en cette fin d'année 2007, il apprend également que le nouvel acquéreur des bâtiments veut les faire démolir pour construire un dancing à terminer au plus tard le 31 mars 2008 et qu'il n'est pas intéressé par le sort de l'ours. Le décorateur met alors tout en œuvre

pour essayer de sauver le pauvre quadrupède qui a d'ailleurs été baptisé Miljen en son honneur. À cette fin, il contacte Noa, une association de protection animale installée à Banja Luka, la capitale de Republika Srpska. Le zoo de la ville est d'abord contacté – en vain car trop petit. Les requêtes auprès de celui de Belgrade sont infructueuses.

Mais, coup de chance, dans cette région les liens avec la France ne sont pas uniquement le fait d'anciens miliciens. L'une des membres de Noa vit avec un de nos compatriotes qui dirige lui aussi une association de protection animale nommée «Respectons». Patrick Sacco obtient l'accord d'un refuge dans la Sarthe pour accueillir définitivement l'ours. Au préalable, les bonnes volontés doivent cependant se frotter aux complications administratives bien réelles: l'animal n'a aucun papier, la Bosnie-Herzégovine, à cette époque, n'est pas signataire de la convention internationale gérant les échanges d'animaux, n'ayant pas mis sa législation en accord avec toutes les normes réclamées par cette convention.

L'opiniâtreté des militants aura néanmoins raison des obstacles, soustrayant un ours à «la folie des hommes». Tous les animaux n'ont pas cette chance, notamment les millions d'entre eux prélevés dans la nature pour alimenter un commerce illégal. Autant d'épisodes affligeants, attristants, révoltants mais révélateurs, que ce livre vous propose d'explorer.

Lundi 16 mars 2009: les douaniers de Lörrach (Allemagne) découvrent, enfermées dans des boîtes et des sachets en plastique, 164 mygales dans la voiture d'un ressortissant suisse au poste-frontière d'Inzlingen. Quarante-quatre d'entre elles sont des spécimens d'espèces protégées pour lesquelles leur propriétaire ne dispose d'aucune autorisation légale. En plus des arachnides, les douaniers mettent la main sur quarante-cinq seaux remplis de cafards, destinés à nourrir les mygales. Le conducteur explique qu'il va les vendre lors d'une foire en Allemagne. Deux ans auparavant, en 2007, le même homme avait déjà été arrêté au même endroit en possession de 945 araignées dans sa voiture et dans celle d'un complice.

Voilà comment se traduit au quotidien le trafic d'animaux dans les journaux: une simple brève relatant une saisie. Des saisies de ce genre, les bulletins annuels ou biannuels de l'ONG Traffic, un réseau qui surveille le commerce de la faune sauvage depuis 1976, en comptent beaucoup. Elles y sont recensées à travers le monde et classées par zone géographique. Un certain nombre concerne la France.

Roissy, plaque tournante

En septembre 1999, un Français vivant en Allemagne rentre du Mexique. Arrêté à l'aéroport de Francfort, 1300 mygales sont découvertes dans ses bagages. Valeur estimée: 800 000 francs à l'époque (environ 122 000 euros). Un exemple,

déjà ancien, parmi d'autres. En 2005, les douaniers de l'aéroport de Francfort ont intercepté plus de 4000 animaux vivants et divers produits dérivés (d'animaux). Quatre mille parmi le flux d'animaux parfaitement en règle qui arrivent chaque jour. Seuls les aéroports d'Amsterdam (Pays-Bas) et de Paris traitent autant d'animaux dans l'Union européenne (UE).

La vaste zone aéroportuaire qui s'étend au nord de Paris abrite ce qu'on appelle un PIF, un poste d'inspection frontalier, qui sert de porte d'entrée principale pour les animaux ou leurs produits dérivés en France (peaux, tissus, trophées, bijoux, souvenirs, bref tous les produits à base d'animaux). Les animaux arrivant de l'étranger doivent y être soumis à un contrôle vétérinaire et y sont également dédouanés. L'aéroport sert de point d'entrée sur le territoire de l'UE. Paris-Charles de Gaulle n'est pas le seul PIF en France¹, mais tous ne sont pas habilités à recevoir des animaux vivants. Et encore moins des animaux sauvages, qui nécessitent des installations spécifiques. Certains PIF ne prennent en charge que les denrées animales, d'autres le bétail, certains les espèces vivantes non protégées, d'autres encore les protégées. Roissy-Charles de Gaulle est le seul en France à pouvoir accueillir tous les types d'animaux.

Sur le sol carrelé d'un bureau, un douanier accroupi sort d'une caisse une peau de léopard, puis dépose un crâne d'animal entouré de Scotch, et enfin un long bracelet en plastique rouge numéroté « CITES 06 n°000 005 40 ». Le gabelou a des papiers tamponnés et timbrés en main. « Donc ces animaux ne peuvent circuler qu'avec un permis CITES [la feuille tamponnée et timbrée, NdA], tout document lorsqu'il y a une rature, la rature doit être approuvée par l'organisme qui a délivré le permis. Là en l'occurrence la rature n'est pas approuvée, ce qui rend le

^{1.} Les ports de Bordeaux, Brest, Le Havre, Dunkerque, Marseille, Fos-sur-Mer, Lorient, Saint-Nazaire, Port Réunion (à La Réunion), Rouen, Sète et les aéroports de Marignane, Nice, Lyon, Toulouse, Vatry, Port Réunion, Orly, Deauville, Châteauroux, Bordeaux.

document peu applicable. Donc ça c'était la première anomalie, mais la plus importante et la plus grave reste la bague, qui, elle, ne se trouve pas sur l'animal. Le fait que cette bague ne se trouve pas sur la peau permet [à l'importateur, NdA] de la récupérer à l'arrivée, et de la réexpédier puis elle fera un nouveau voyage. La bague accompagnera d'autres spécimens. Sans elle, on ne pourrait pas abattre ces animaux-là, puisqu'il y a un quota [de chasse, NdA] qui est bien précis.» Certains pays prévoient en effet des quotas de chasse pour certaines espèces afin de réguler leur population et leur abattage¹.

Autre jour, autre bureau, trois douaniers s'affairent autour d'une caisse en forme de long trapèze allongé, posé sur le sol entre deux pièces. L'un d'entre eux sort un gros crâne qui ressemble à celui d'un dauphin. Puis son collègue, accroupi devant la boîte, recule en se relevant, il tient un long tube blanc dans la main, recule, recule encore, avant de s'immobiliser, «2 mètres!» c'est la taille de cette corne de narval. La licorne (ou plutôt les os de sa tête) est désormais posée sur un petit bureau de couleur crème. Il s'agit d'un trophée. «Là il y avait une déclaration d'importation normale avec permis CITES d'exportation et d'importation, tous les papiers étaient en règle. Lors de la visite, la défense n'était pas identifiée, c'est-à-dire sur les documents, nous avions un numéro précis pour le trophée et ce numéro n'était pas présent lors de la visite. On ne pouvait pas avoir un lien avec les documents d'un côté et le trophée de l'autre. De fait, les documents ne sont plus valides et la marchandise ne peut plus rentrer sur le territoire.» Le narval est un mammifère marin qui vit dans l'océan Arctique, le long des côtes du Canada. Seuls les Inuits ont le droit de le chasser. «Ils ont un permis. Ils récupèrent la viande et revendent les trophées. Il y a une étiquette en inuit et en anglais avec le lieu d'où vient l'animal, le nom du chasseur qui l'a tué, un numéro d'immatriculation, et lors de notre visite il n'y avait aucune trace

^{1.} Cette scène est extraite d'une vidéo interne des Douanes que nous avons pu visionner.

d'étiquette, donc c'est complètement interchangeable [avec une autre corne] ».

Mais le flux d'animaux à contrôler n'est pas composé que d'illégal, loin de là. Regardons-y de plus près...

Produits dérivés

Dans une boîte en bois traversée de baguettes auxquelles sont attachées des petits sacs en toile blanche, le douanier Claude Batout sort un par un les sacs et les petits serpents qu'ils contiennent. «Là en principe il s'agit de pythons regius ou royaux. Il faut voir par rapport aux documents qui disent qu'il y en 96 s'il y en a effectivement ce nombre, et si ce sont bien des regius et non pas des sebae ou autre chose. On les reconnaît par les taches sur la peau qui ressemblent à des chaînes de vélo. Chez les sebae elles ressemblent à une colonne vertébrale plutôt.» Batout est une célébrité locale, le monsieur CITES1 de la douane, connu de tous, y compris des trafiquants. Après vingt-huit ans passés à travailler dans la banque, ce petit homme aux cheveux bruns est licencié à l'âge de 45 ans. Il décide alors de s'adonner à sa passion, les animaux, et passe le concours des douanes en 2000. Il s'est ensuite formé sur le tas pour tout ce qui touche à la réglementation et aux espèces qu'elle protège, ou plutôt dont elle encadre le commerce. Depuis quelques années, il instruit à son tour des collègues, passionnés comme lui.

Un documentaire montre trois douaniers ouvrant une caisse en bois. À l'intérieur, des morceaux de peaux d'éléphants rigides qui font un bruit sec quand un des gabelous les pose par terre. L'un d'eux sort le pied d'un pachyderme. Les deux autres extraient une défense, sur laquelle on peut lire un numéro de série comme sur un moteur de voiture. Dans la séquence suivante, d'une caisse descendue des rayonnages d'un immense entrepôt, un douanier montre des peaux de lions. Puis ce sont des dizaines

^{1.} Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora.

de portefeuilles, de sacs à main en peaux de crocodiles ou de serpents, des lézards naturalisés, des médicaments « chinois », des perroquets en cage qui défilent sur l'écran. Légal? Illégal? Ces images montrent d'abord la diversité des animaux et notamment des produits dérivés (fabriqués à partir d'animaux) qui passent par Roissy.

En mai 2010, les douaniers contrôlent ainsi huit colis en provenance d'Indonésie. Le tout pèse 160 kilos et est censé contenir des poissons et des invertébrés. Effectivement, une trentaine de sachets d'étoiles et de concombres de mer apparaissent à l'ouverture des paquets. Mais comme dans les films, sous la façade, émergent 48 bénitiers (de gros mollusques) et une quarantaine de coraux encore vivants. Une opération de sauvetage démarre alors. Plus d'une demi-douzaine de gabelous se rendent à l'aquarium Sea Life en Seine-et-Marne. Dans la salle de quarantaine, tous les hommes entourent des boîtes en polystyrène dont les parois internes sont couvertes de papier journal. À l'intérieur des sacs en plastique pleins d'eau, il y a plusieurs bénitiers. On apporte un seau rempli d'eau. Et les sacs sont ouverts un par un. «Oh là là oui, c'est mort ça!» reconnaît un douanier à l'odeur, «Ouh, ça fouette!». L'animal mort est déposé dans un seau vide. D'autres suivent, l'eau dans certains sacs est noire. Il y a aussi des coraux [qui sont des animaux, NdA]. «Le mec il fait ça bien, c'est bien empaqueté.» Puis lorsqu'un bénitier rejette des bulles prouvant par là qu'il est toujours vivant, jaillissent des «eh ben voilà!» et un «superbe!». Les commentaires fusent au fur et à mesure du tri: «Celui-ci a été cassé direct sur la roche, il a encore un morceau de collé», «C'est la même espèce, ça a été choisi», «c'est du sauvage oh ça oui», «donc c'est pas d'une ferme [d'élevage]?» demande une voix. «Ah non il a fait son business, il a été pêché tout seul, si ça venait d'une ferme, ils seraient tous de la même taille, ils seraient tous formatés », explique un douanier plus expérimenté. «Et puis si c'était dans des fermes, ils seraient plus petits, ils ne les gardent pas aussi longtemps», précise Claude Batout. « C'est

pas très courant non plus ça, c'est "annexe".» « Quoi? » demande un gabelou plus si jeune. «Annexe 2B », répond du tac au tac l'ancien banquier qui pratique la convention de Washington depuis de nombreuses années désormais.

«La CITES, simple dans son principe...

Batout résume: «La Douane fait respecter la convention de Washington [qui comporte les fameuses «annexes» où sont classés animaux et plantes menacés, NdA] qui est en fait une convention pour la biodiversité des animaux plus ou moins réglementés dans le monde et dont on contrôle les arrivages». «Il y a deux manières de trafiquer: soit vous allez être un particulier et vous allez ramener dans vos poches des animaux cachés; soit vous êtes un professionnel et vous pouvez travailler avec des documents qui ne sont pas applicables », expliquait-il à l'occasion d'une autre saisie. En septembre 2009, 188 lézards de l'espèce protégée Uromastyx geyri, se trouvant dans deux caisses d'un lot de neuf, sont saisis. Les sept autres caisses possèdent des certificats en règle, mais pas celles-là. L'opération a été médiatisée par les Douanes. Devant un reptilarium plein de sa dernière saisie, Batout, pédagogue, décrypte: «Là, ces uromastyx sont en voie d'extinction au Niger. Les autorités internationales ont décidé de ne plus autoriser le Niger à exporter en attendant éventuellement que la population grandisse un peu plus. Nous sommes une cellule spécialisée dans les animaux, on doit les reconnaître, connaître bien la biodiversité, la faune et la flore, le nom latin... là c'est Uromastyx geyri [un lézard qu'on appelle fouette-queue en raison de sa grosse queue pleine de piquant, NdA], il faut être sûr que ce ne sont pas des Uromastyx maliensis qui eux ne sont pas protégés. On est vraiment spécialisés, c'est normal parce qu'on a affaire à des professionnels. Donc on fait du ciblage, on savait bien que des spécimens arrivaient, il suffisait de contrôler et voir si c'était bien les spécimens qu'on attendait. C'est un spécimen interdit d'exportation par le Niger, mais au

Tchad c'est une espèce qui n'est pas en voie de disparition. On avait 193 lézards dont 5 morts et une dizaine mal en point. »

Toutes les dispositions ont été prises à l'époque pour sauver ces lézards. Les placer dans le seul magasin qui peut les accueillir, en l'occurrence « la Ferme tropicale » dans le 13° arrondissement à Paris, les réchauffer en leur donnant leurs conditions de vie. « Maintenant on cherche un lieu d'hébergement définitif », conclut Batout. Un problème récurrent comme on le verra dans le chapitre suivant.

Des chiffres... En 2007, les douaniers des différents aéroports du pays (franciliens, Côte d'Azur, DOM-TOM) ont traité les trois quarts des infractions relevant de la CITES constatées au niveau national (74,7%). Un chiffre en constante progression. En 2008, c'était presque 60% (57,5%). L'année suivante, ce pourcentage était remonté à près de 68,9. Une proportion élevée dans tous les cas.

Le problème se pose en termes simples: chaque année, 2,4 millions de tonnes de marchandises, 57 millions de colis et 60 millions de voyageurs passent par Roissy-Charles de Gaulle. Comment tout contrôler?

Michel Horn, numéro un de la douane de Roissy, en convient sans problème, le trafic d'espèces classées CITES n'est pas sa priorité. Il passe après la drogue, la contrefaçon, le blanchiment, le tabac et le recouvrement des taxes. « On fait du ciblage, on sait où trouver ce que l'on cherche, sur les vols en provenance de Madagascar ou de Tahiti. Pour les coraux par exemple, peu de gens savent qu'il s'agit d'animaux vivants, ils ont l'impression qu'il s'agit de jolis cailloux, ce n'est pas encore dans la culture. » Les chiffres des saisies concernent en effet les contrôles de fret et ceux des voyageurs, dont certains transportent des animaux sur eux.

Les tendances? «On trouve toujours de l'ivoire, mais c'est moins fréquent. Beaucoup moins de brut. Le travaillé (statuettes ou autres), ça on en trouve encore», explique une douanière, référente CITES, formée par Claude Batout. «Dans le fret,

on trouve beaucoup d'objets venant d'Afrique et à destination de la Chine. Ou partant directement de France vers la Chine. On a eu un cas avec des cornes de rhinocéros. Ceux qui font ça achètent des trophées, découpent la corne et l'expédient en Chine où il y a un marché pour ça. Il y a des plantes aussi et du pangolin, enfin des écailles de pangolin», continue Michel Horn qui fait remarquer que les saisies d'animaux vivants en fret sont rarissimes (d'où leur médiatisation).

... complexe dans ses annexes»

Ces chiffres de saisies masquent en fait plusieurs réalités pour Karim Daoues, le propriétaire de la Ferme tropicale où ont été placés les uromastyx saisis, qui estime que les médias hurlent à l'explosion du trafic et mélangent tout. Pour lui toutes ces saisies ne sont pas forcément dues au trafic, mais à des problèmes administratifs. En effet, la législation très complexe concernant le commerce des animaux peut mettre en défaut même des gens bien intentionnés. Certaines saisies sont dues, on l'a vu, à des problèmes de papiers pas totalement en règle ou des problèmes d'emballage. Le transport des animaux lui-même répond à des règles propres, les normes IATA1. Ne pas respecter ces règles peut entraîner une annulation des permis de transaction même si le commerce de l'animal est autorisé. « Je me rappelle d'une affaire où des caïmans devaient être envoyés en Angleterre mais ils ont été saisis parce que le permis était périmé depuis deux jours », se souvient Karim Daoues, où les pompiers placent beaucoup plus régulièrement des animaux que les douaniers.

Sur l'affaire qui a amené ces derniers dans son magasin, dont il prévient ne pas connaître tous les tenants et aboutissants, il croit se souvenir que «le Niger avait interdit l'exportation, mais que le pays d'accueil n'avait pas encore modifié sa propre

^{1.} International Air Transport Association, créée en 1945 à La Havane et dont le siège est à Montréal. En liaison avec les autorités, la IATA met au point des normes pour le transport du fret aérien.

réglementation et que le permis d'importation ne reprenait pas les informations du permis d'exportation».

Michel Horn et sa collègue exposent une vision bien différente: l'exportateur était un professionnel et il connaissait la réglementation. «La personne a tenté [sa chance, NdA], elle a obtenu le cachet mais pour une autre sous-espèce que celle concernée. Il fallait déjà la reconnaître», relativise le directeur interrégional. Comme les colis ne faisaient que transiter par la France, aucune enquête n'a été diligentée par le procureur pour connaître le fin mot de l'affaire. «Une bonne transaction vaut mieux qu'un mauvais procès», résume Horn à propos du pouvoir de la Douane de proposer une transaction financière au contrevenant¹. La plupart du temps, ces derniers acceptent et beaucoup de petites saisies concernant des produits dérivés courants (mais pas des animaux vivants) se terminent par une amende plutôt qu'une poursuite judiciaire. En cas de refus de la transaction ou si la Douane l'estime nécessaire, le procureur est averti et décide ou pas de poursuivre.

Sur l'ensemble du territoire français, en 2010, la DGDDI (Direction générale des douanes et droits indirects) signalait ainsi la saisie de 11129 spécimens (dont 712 animaux vivants, 1677 pièces d'ivoire et 6917 articles et produits dérivés) lors de 649 constatations d'infraction.

De l'autre côté de la frontière, en Belgique, entre le 1^{er} janvier 1996 et le 1^{er} avril 2006, 62 cas de commerce illégal d'animaux ont été décelés par les douaniers dans l'ensemble du pays (dont presque 60 % à l'aéroport de Bruxelles-National) concernant 6841 spécimens².

«Les statistiques ne reflètent que l'activité des services. Plus ils bossent, plus ils vont sortir d'affaires, plus les statistiques vont

^{1.} Article 350 du code des Douanes.

^{2.} Réponse du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique à une question d'un sénateur du 11.04.2006.

http://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewSTBlok&COLL=B&DATU M=02/06/2007&DOSID=50344678&MINID=3954&LEG=3&NR=85&VTYP E=svid&LANG=fr

augmenter et donner l'impression que le trafic est en hausse. Paradoxalement s'ils ne font rien, les chiffres seront bas et ça donnera l'impression que le phénomène n'existe que peu ou qu'il est en baisse », estime Laurent Grolet, l'un des deux policiers du service environnement de la police judiciaire fédérale belge.

Troisième trafic mondial... vraiment?

Le 30 septembre 2011 représente une date importante: les deux principales administrations impliquées dans la répression du trafic d'animaux signent un protocole de coopération. Les représentants des Douanes et de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage¹) se retrouvent au siège de l'Office, avenue de Wagram à Paris, non loin du cercle de jeux du même nom... Devant les journalistes et les agents (parfois en uniforme...) présents, le directeur général des Douanes et des Droits indirects, Jérôme Fournel, et le directeur général de l'ONCFS, Jean-Pierre Poly, évoquent l'importance du trafic d'animaux et de parties d'animaux en France et dans le monde. D'ailleurs, à côté des tables où attendent les verres de mousseux et les petits fours, les fonctionnaires ont disposé des objets en ivoire, des sacs en crocodile, une carapace de tortue géante... Dans son discours, Jean-Pierre Poly évoque pour ces trafics un chiffre d'affaires de... 160 milliards d'euros par an! Un chiffre choquant qui a justement provoqué quelques haussements de sourcils chez plusieurs des fonctionnaires présents dans la salle.

Quand nous avons commencé à travailler sur le sujet du trafic d'animaux, nos premières recherches (articles de presse, livres, sites Internet...) nous ont toujours conduits à la même constatation: «Le trafic d'animaux est le troisième trafic mondial, après celui de la drogue et des armes»... Impressionnant! Mais

^{1.} Créé en 1972 sous le nom d'Office national de la chasse, l'ONCFS compte 1700 agents, dont ceux intégrés à la brigade mobile d'intervention CITES (fondée en 1988), s'occupant spécifiquement du trafic d'espèces protégées.

Table des matières

Un trafic juteux	147
Les fermes d'élevage	
Cambriolages en série	
Vols de cornes en France	
Freiner l'épidémie	156
Chapitre 11	
« Tout ou partie »	161
Le cimetière des éléphants	162
Un poil dans la main	
Les ormeaux en nombre	167
De beaux paquets de billets	170
À prendre avec des baguettes	172
La peau de l'ours et sa bile	174
Quand la mode tue	176
Viande de brousse africaine contre gibier européen	178
Pas morts, les braconniers	181
Chapitre 12	
Les chiots de la discorde	183
Des peluches vivantes	185
Une aussi longue histoire	187
L'affaire Duprat	
Nouveaux rebondissements	
Cellule antitrafic	196
Chapitre 13	
Quai de la Mégisserie	199
Lieuvin dit tout, ou presque	200
Ménagerie au congélo	202
Un écrivain anonyme	
Diffamation	207
Un drôle de métier	209

Chapitre 14	
Braga, le «repenti»	213
Opération «Toutou 49 »	215
Trafiquant de chiens aux abois	216
Un costume trop grand	220
Utopia's Dream	
Chapitre 15	
Un si petit milieu	225
Costa Brava	226
Côte d'Azur	228
Corruption?	230
Côte normande	
La Walkyrie	234
Le poids des ans	
Évolution	
Le point de vue de la BNEVP	241
Conclusion	245
Combien de kilos de chiens?	